



RÉGION ACADEMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe 1

Demande de mise en disponibilité (de droit ou sur autorisation)

- Enseignant (e) relevant du 1^{er} degré - DPE1D : mvt1d@ac-mayotte.fr / dep@ac-mayotte.fr
 Enseignant (e) relevant du 2nd degré - DPE2D : dpe@ac-mayotte.fr / mvt2026@ac-mayotte.fr

1^{ère} demande

Renouvellement

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone portable/fixe :

Adresse complète :

Ecole ou établissement d'affectation actuelle :

Corps/grade/Discipline¹ : Courriel académique² :

SOLICITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE : /

Une demande de disponibilité de droit accompagnée d'une demande écrite et pièces justificatives pour : <input type="checkbox"/> Pour éléver un enfant âgé de moins de 12 ans ; <input type="checkbox"/> Pour adopter un ou plusieurs enfant(s) <input type="checkbox"/> Pour suivre un conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un PACS lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire ; <input type="checkbox"/> Pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par PACS, à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ; <input type="checkbox"/> Pour exercer un mandat électif	Une demande de disponibilité sur autorisation accompagnée d'une demande écrite et pièces justificatives pour : <input type="checkbox"/> Pour études ou recherches ; <input type="checkbox"/> Pour convenances personnelles ; <input type="checkbox"/> Pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L. 351-24 du code du travail.
--	---

Date de la période de disponibilité souhaitée :

Toute demande non accompagnée des pièces justificatives sera rejetée et l'agent prend acte que :

- Tout enseignant qui obtient une mise en disponibilité ne bénéficie de cet avantage que pour l'année scolaire sollicitée et qu'il doit renouveler sa demande de disponibilité ou demander la ré intégration dans le corps d'origine au moment de la campagne des disponibilités.
- Toute absence de renouvellement de la demande, dans les délais impartis, constituant une faute personnelle, est susceptible de le placer en situation administrative irrégulière et peut conduire l'administration à prononcer la radiation des cadres, décision qui entraîne la perte de la qualité de fonctionnaire.
- Le non-signalement en temps utile du changement d'adresse, en cas de non-renouvellement de la demande, constitue également une faute personnelle susceptible d'entraîner la radiation.

Fait à , le/...../..... Signature du demandeur :

¹ Pour les enseignants stagiaires, la demande de disponibilité est soumise à la titularisation.

² Adresse mail académique sera utilisée obligatoirement pour toute correspondance avec les divisions 1D et 2D.